

SARL - DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE AYANT LE POUVOIR DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENGAGER LA SOCIÉTÉ À TITRE HABITUEL PAR SA SIGNATURE

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire M3 SARL-SELARL dûment rempli et signé. Un exemplaire est destiné au greffe et un exemplaire au centre de formalités des entreprises (CFE).
- un pouvoir en original du représentant légal, s'il n'a pas signé lui-même le formulaire M3
- une copie de la carte d'identité, du passeport en cours de validité ou, le cas échéant, du titre de séjour en cours de validité.
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation datée et signée en original par l'intéressé, qui fera l'objet d'une vérification par le juge-commissaire au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du casier judiciaire
- une attestation de filiation (nom et prénoms des parents), sauf si la filiation figure dans un document déjà produit
- si l'activité déclarée est réglementée, produire une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité de tutelle, du diplôme ou du titre

Coût

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
46,82 €	0 €	9,36 €	5,9 €	0 €	62,08 €